LAURENAN

Commune dynamique du Centre Bretagne

OCTOBRE ROSE
Faites-vous dépister !

Bulletin municipal n° 2 – septembre 2026





APRES LES FESTIVITES, LA RENTREE !





REUNIONS DE CONSEIL

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, , MOISAN Solène, , LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

Absent : DANIEL Yoan pouvoir à Evelyne LORAND, CHEVALIER Gaëtan pouvoir à David DALMASSE, MACE Anthony pouvoir à Marie-Pascale SOUVRE.

Secrétaire de séance : Evelyne LORAND

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2026

Le procès-verbal est validé par 12 membres présents et 3 pouvoirs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les CFU 2025 (budget général et budgets annexes Art des Choix et Hameau de la Forge) ont fait l'objet d'un vote lors de la séance de réunion de Conseil Municipal du 05 mars.
La préfecture des Côtes d'Armor a adressé un courrier en indiquant que les délibérations du vote des CFU 2025 étaient irrégulières. En effet, le quorum n'était pas atteint en raison de la présence de 7 membres sur 15 (avec 1 pouvoir) en exercice étant précisé que l'ordonnateur n'est pas pris en compte dans le calcul du quorum lors du vote du CFU. Il fallait 8 membres présents sans compter le maire et le pouvoir. Le Conseil Municipal doit donc retirer les délibérations litigieuses du 05 mars dernier et doit proposer à un nouveau vote de l'adoption des CFU 2025 (avant le 30 juin) afin de régulariser la situation.
Petit rappel réglementaire
L'article L.2121.14 du CGCT dispose « Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut par celui qui le remplace. **Dans les séances où le compte administratif/CFU du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ». Il n'est donc pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT). Il est rappelé que le maire ne peut donc, ni recevoir, ni donner délégation pour ce vote**

DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE : PRESENTATION DE COMPTES FINANCIERS UNIQUES

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le conseil municipal doit élire son président de séance pour le vote des comptes financiers uniques.
Monsieur le Maire suggère de désigner Madame Evelyne LORAND pour qu'elle présente les comptes financiers uniques 2025 (budget général et budgets annexes). Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal sur cette désignation.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal
ELIT Madame Evelyne LORAND, présidente de séance.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :

COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la séance. Il est précisé que le quorum est atteint.
Sous la Présidence de Madame Evelyne LORAND, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 qui s'établit ainsi :
Pour la section de Fonctionnement comporte les résultats suivants :
- en dépenses : 686 246.63 euros
- en recettes : 787 573.84 euros

Il fait apparaître un résultat **excédentaire** de : **101 327.21 euros**
Soit un résultat cumulé excédentaire de : 125 646.46 euros.

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :
- en dépenses : 620 823.19 euros
- en recettes : 943 575.98 euros

Soit un résultat **excédentaire** de : **322 752.79 euros**.
Un résultat cumulé **excédentaire** de 426 446.53 euros
Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 1 302 612.53 euros et 561 873.00 euros en recettes.

Sur 15 membres en exercice : 11 membres présents et 3 membres représentés.
Le compte financier unique du budget communal 2025 est voté avec 14 votes pour et 0 abstention.

LOTISSEMENT HAMEAU DE LA FORGE :

Sous la Présidence de Madame Evelyne LORAND, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 pour le budget annexe « Hameau de la Forge » qui s'établit ainsi
Le compte financier unique de l'année 2025 pour le budget lotissement Hameau de la Forge pour la section de fonctionnement comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 103 329.87 euros
- en recettes : 97 986.62 euros

Il fait apparaître un résultat **déficitaire de 5 343.25 euros**
Soit un résultat cumulé **déficitaire** de : 1 500.85 euros

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 83 619.81 euros
- en recettes :101 299.87 euros

Il fait apparaître un résultat **excédentaire** de 17 679.26 euros
Soit un résultat cumulé déficitaire : 83 620.61 euros

Sur 15 membres en exercice : 11 membres présents et 3 membres représentés.
Le compte financier unique du budget communal 2025 est voté avec 14 votes pour et 0 abstention.

L'ART DES CHOIX

Sous la Présidence de Madame Evelyne LORAND, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 pour le budget annexe « Art des Choix » qui s'établit ainsi
Le compte financier unique de l'année 2025 pour le budget Art des Choix pour la section de fonctionnement comporte les résultats suivants :

- en dépenses 6 990.01 euros
- en recettes : 6 024.32 euros

Il fait apparaître un résultat **déficitaire de 965.69 euros**
Soit un résultat cumulé **déficitaire** de : 247.77 euros

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 0.00 euros
- en recettes : 6 319.00 euros

Il fait apparaître un résultat **excédentaire de 6 319.00 euros**
Soit un résultat cumulé **excédentaire** de : 16 296.37 euros

Sur 15 membres en exercice : 11 membres présents et 3 membres représentés.
Le compte financier unique du budget Art des Choix 2025 est voté avec 14 votes pour et 0 abstention.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES : COMPLEMENT 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu d'autres demandes de subventions au titre de 2026. Il précise que les attributions des subventions 2026 ont fait l'objet d'une décision prise par délibération du 12 février 2026 (délibération n° 2026-12/02-n°01). Les demandes sont les suivantes :

- Association Toujours Belle la Vie de Plémet du 18/02/2026
- Comice agricole du 19/03/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces deux associations avaient été bénéficiaires d'une aide en 2025. Les montants attribués étaient : 50.00 euros pour Toujours Belle la Vie et 425.25 euros pour le comice agricole.
Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour (dont 3 pouvoirs), le Conseil Municipal

- **DECIDE de verser une subvention de 50 € à Toujours Belle la Vie de Plémet**
- **DECIDE de verser une subvention de 425.25 € à Comice agricole.**

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est appelé à désigner des membres pour participer aux commissions communautaires, déterminées lors du conseil communautaire du 03 avril dernier. Le Conseil Municipal doit **désigner 1 titulaire et 1 suppléant.**

Les 11 commissions communautaires sont les suivantes :

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Développement économique et emploi	**DALMASSE David**	**MACE Anthony**
Action sociale, santé et solidarités	**RIVALLAN Fabienne**	**MOISAN Solène**
Agriculture, environnement et transition énergétique et écologique	**LEMEE Mickaël**	**DANIEL Yoan**
Finances et ressources humaines	**MACE Anthony**	**CHEVALLIER Gaëtan**
Culture et vie associative	**MOISAN Solène**	**SOUVRE Marie-Pascale**
Eau, assainissement et gestion de la ressource	**RIVALLAN Olivier**	**LEMEE Mickaël**
Habitat, urbanisme et aménagement du territoire	**RIVALLAN Olivier**	**CAILLIBOTTE Danièle**
Sport, loisirs et équipements sportifs	**LORAND Evelyne**	**RISSEL Aurélie**
Communication, attractivité et promotion du territoire	**LORAND Evelyne**	**RIVALLAN Fabienne**
Tourisme et développement touristique	**ROCABOY Roland**	**BARBE Gildas**
Gestion, prévention et valorisation des déchets	**RIVALLAN Olivier**	**BARBE Valérie**

REHABILITATION ENSEMBLE IMMOBILIER : AVENANT N°01- LOT N°09

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise OPI de CAVAN pour le lot n° 09 (cloisonnement, isolation, plafonds) d'un montant de 3 780.24 € HT, soit 4 536.29 euros TTC. Cet avenant n° 01 porte sur des travaux en moins-value pour 2 669.25 € HT et des travaux en plus-value d'un montant de 6 449.49 € HT.
Le nouveau marché s'élève donc à : 64 681.55 € HT, soit 77 617.86 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 3 pouvoirs) le Conseil Municipal

EMET un avis favorable à ces travaux complémentaires

VALIDE l'avenant n° 01 pour le lot n° 09 pour une dépense supplémentaire d'un montant de 3 780.24 euros HT, soit 4 536.29 euros TTC.

Des informations complémentaires sont données concernant l'avancement des travaux. Enedis est intervenu récemment pour installer un nouveau transformateur pour augmenter la puissance du bâtiment. Ce dernier sera finalement raccordé au transformateur du lotissement du Prim'Terre.
La réception des travaux est programmée au 26 mai prochain, à 11h. Toutes les entreprises sont convoquées à tour de rôle pour faire le point sur la réalisation des travaux. C'est l'occasion d'émettre des réserves si nécessaire. Par ailleurs, il va falloir prévoir l'achat de mobilier notamment pour les chambres. Monsieur le Maire précise que la commission de sécurité passera quand les travaux seront définitivement terminés.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de venir à la prochaine réunion de chantiers, le 07 mai prochain, à 14 heures.

AMENAGEMENT DES RUES : CONVENTION AVEC LA REGION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement des rues et notamment celle de la « rue de l'Argoat » prévoit l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus, au niveau du plateau sportif. Ces travaux consistent en la sécurisation et la mise en accessibilité des espaces : circulation et arrêts des cars, zone d'attente, d'embarquement et débarquement des usagers, circulations piétonnes périphériques à l'arrêt. Il est desservi par 2 circuits scolaires à destination de Loudéac et de Merdrignac. Il est précisé que ce nouvel arrêt permettra la mutualisation des arrêts existants à l'église et « rue du Châbre ».
Le coût de cet aménagement d'arrêt de car est estimé à 37 700 euros. La subvention de la Région est fixée à 70 % du montant HT de cette opération, dans la limite de 40 000 euros de dépenses subventionnables.
Le montant de l'aide financière de la Région s'élève donc à : 26 390 euros.
Une convention est proposée par le Conseil régional.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 3 pouvoirs) le Conseil Municipal

EMET un avis favorable à cette proposition financière de la Région Bretagne

VALIDE la convention et la participation financière de 26 390 euros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Bretagne

Des précisions sont données aux membres concernant l'état d'avancement des travaux. L'enrobé des trottoirs aura lieu la semaine n° 19, la semaine n° 20, ce sera le rabotage des tampons et enfin l'enrobé des 3 rues aura lieu la semaine n° 21 (du 18 au 22 mai 2026). Les rues seront totalement fermées à la circulation.

ADMISSION EN NON –VALEUR : ETAT TRESORERIE DU 08/04/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un état de la trésorerie en date du 08 avril dernier concernant l'admission en non-valeur des titres figurants sur une liste pour un montant de 943.20 euros.
3 créanciers sont concernés pour la période allant de 2013 à 2019. Les recettes portaient sur des redevances assainissement essentiellement. Les poursuites ont été sans effet.

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour (dont 3 pouvoirs), le Conseil Municipal

ACCEPTE d'admettre en non-valeur la somme de 943.20 euros telle qu'elle est décrite dans l'état de la trésorerie en date du 08 avril écoulé.

CIMETIERE : REPRISE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été lancée. Il explique la procédure engagée :

Le procès-verbal de 1ère constatation de l'état d'abandon de concessions a été effectué le 25 septembre 2024 avec 69 concessions. Affichage réalisé en mairie (panneau extérieur) et à la porte du cimetière du 03 octobre 2024 au 03 novembre 2024, puis du 18 novembre au 18 décembre 2024 et du 02 janvier au 02 février 2025. Publication réalisée également sur le site internet et illiwap ainsi que dans le bulletin communal n° 21 de janvier 2025. Des plaquettes ont été également apposées sur les concessions concernées indiquant au public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

Le procès-verbal de 2ème constatation de l'état d'abandon de concessions a été effectuée le 02 février 2026 avec 65 concessions visées : affichage réalisé à la mairie et sur la porte du cimetière ainsi que sur le site et illiwap

Il est précisé que la reprise de la concession ne peut être prononcée, qu'après 1 an suivant l'accomplissement des formalités de publicité. Le délai commence à courir à l'expiration de la période d'affichage des extraits de procès-verbal, en l'occurrence le 02 février 2025. Un nouveau procès-verbal a ainsi été établi, dans les mêmes conditions que le procès-verbal initial, le 02 février 2026, pour constater que l'état d'abandon n'a pas été interrompu. C'est le cas de 65 concessions avec le retrait des concessions A n° 09, M n° 53, N n° 30 et n° Q n°48.
Monsieur le Maire précise que la procédure de reprise des concessions a été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions (liste disponible à la mairie) :
Au regard des éléments exposés, M le Maire propose au Conseil Municipal :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-17, L 2223-18, R.2223-12 à R.2223-23 ;
CONSIDERANT que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à deux reprises,

Après en avoir délibéré avec 15 voix pour (dont 3 pouvoirs), le Conseil Municipal

EMET un avis favorable sur la reprise, par la commune, des concessions en état d'abandon figurant sur la liste ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise par la commune des terrains, affectés à ces concessions

PRECISE que la reprise de ces concessions sera échelonnée selon le coût des travaux et l'urgence des besoins

INDIQUE que les terrains libérés seront remis à la vente pour de nouvelles concessions

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION COMMUNALE D'IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DES MEMBRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier en date du 30 mars dernier concernant le renouvellement de la commission communale des impôts directs.
Selon l'article 1650 du Code général des impôts, cette commission doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée :

Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation
La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.
Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables (taxe foncière, taxe d'habitation RS), **en nombre double (soit 24)**, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de désigner les membres ci-dessous :

1- POILVERT Alain	2- LEMEE Sylvie
3- RISSEL Jean-Luc	4- GUYOT Robert
5- POILVERT Jean-Jacques	6- MACE Pascal
7- BERRUYER Christian	8- DELOURME Annick
9- BARBE Jean-Luc	10- GUEHENNEUX Jean-René
11- DANIEL Laurent	12- ROUXEL Dominique
13- RUELLOT Jean	14- CAILLIBOTTE Rémy
15- MINIER Armel	16- JUGLET Pascal
17- LE GUENNEC Guy	18- ROUXEL Pascal
19- TREFFOUX Gilles	20- STIGNANI Isabelle
21- FOLLIARD Alain	22- RUELLOT Patrick
23- GOURDEL Jean-Paul	24- GUILLEMET Olivier

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE : ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fournir un dossier technique amiante à l'inspection de l'Education nationale.
Le Cabinet PATUREL a été sollicité pour avoir un devis. Ce dernier s'élève à 590 € HT, soit 708,00 euros TTC.
Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour (dont 3 pouvoirs), le Conseil Municipal

ACCEPTE de réaliser ces travaux de diagnostic amiante dans les locaux de l'école.

VALIDE le devis PATUREL d'un montant de 708.00 euros TTC.

Monsieur le Maire précise à cette occasion qu'il est important que le plan d'évacuation soit réactualisé pour donner suite aux différents travaux réalisés à l'école.

QUESTIONS DIVERSES

✓ ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu obligatoirement le vendredi 05 juin 2026, jour du Festival de musique. Cette date est imposée, reste à déterminer un horaire permettant au plus grand nombre de siéger en séance.
En effet les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre prochain.
Le Conseil Municipal devra élire ses 3 délégués et les 3 suppléants.

✓ ANIMAUX ERRANTS

Monsieur David DALMASSE relève qu'il constate la présence de nombreux animaux errants. Beaucoup de post sont publiés sur les réseaux.

✓ PLATEAU SPORTIF

Une question est posée concernant les places de parkings, récemment réalisées au niveau du plateau sportif. Une place PMR n'est-elle pas prévue ? Et quand est-il de la signalétique ?
M le Maire indique qu'effectivement, ces éléments sont prévus dans l'aménagement en cours.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, MACE Anthony, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie

Secrétaire de séance : Evelyne LORAND

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 30 AVRIL 2026

Le procès-verbal est validé par les membres présents à la réunion du 30 avril soit 12 votes et 3 abstentions.

ELECTIONS SENATORIALES

- ✓ **Composition du bureau électoral**

M le Maire indique que le bureau électoral est composé de deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes. Il s'agit de :
M ROCABOY Roland, CAILLIBOTTE Danièle, LEMEE Mickaël et RISSEL Aurélie.
Le secrétariat est assuré par Madame Evelyne LORAND. Il précise que la présidence est assurée par ses soins.

- ✓ **Election des délégués** :

Les candidatures enregistrées sont :

- M RIVALLAN Olivier
- M DANIEL Yoan
- M DALMASSE David

M le Maire rappelle l'objet de la séance, qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.
Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 00
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 08
Ont obtenu 15 voix : M RIVALLAN Olivier, M DANIEL Yoan, M DALMASSE David.

- ✓ **Election des suppléants**

Les candidatures enregistrées sont :

- M BARBE Gildas
- Madame LORAND Evelyne
- M CHEVALIER Gaëtan

M le Maire rappelle l'objet de la séance, qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 00
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 08
Ont obtenu 15 voix : M BARBE Gildas, Mme LORAND Evelyne et M CHEVALIER Gaëtan

RENOUVELLEMENT DU CDD : COMMUNE

Le contrat de Christophe Travaillé arrive à échéance le 30 juin prochain. Compte-tenu du fait que Linda, agent titulaire, est actuellement en période de préparation au reclassement (PPR) pour une période d'un an, il est nécessaire de prolonger le contrat CDD de Christophe.
Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour 6 mois.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour), le Conseil Municipal DECIDE de prolonger le contrat CDD de M Christophe Travaillé, à compter du 1er juillet 2026, pour une durée de 6 mois.

LIGNE DE TRESORERIE : RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie pour pallier les délais de versements des subventions et surtout du FCTVA avec le décalage de 2 ans. Il faut faire face aux paiements des acomptes pour les travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation de l'ensemble immobilier.
Monsieur le Maire présente la proposition financière retenue du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ayant les caractéristiques suivantes :
Montant : 250 000 euros
Durée : 12 mois
Euribor 3 mois : + 2.226 %, soit un taux (index + marge) de 3.226 %
Paiement des intérêts : chaque trimestre par débit d'office
Commission de mise en place : 0.25 % du montant maximal du crédit. Prélèvement en 1 seule fois.
Pas de commission de non-utilisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour DECIDE de réaliser une ligne de trésorerie de 250 000 euros, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor pour une durée de 1 an, à compter de la date de la signature du contrat.

REHABILITATION ENSEMBLE IMMOBILIER : AVANCEMENT DES TRAVAUX

Un point est fait sur l'avancement des travaux pour la réhabilitation de l'ensemble immobilier.
Une réunion de réception des travaux a eu lieu le 26 mai dernier où toutes les entreprises étaient conviées. Un procès-verbal des opérations préalables à la réception (EXE 04), une réception de travaux de propositions du maître d'œuvre (EXE 05) et la décision de réception des travaux (EXE 06) ont été établis. On note que la maîtrise d'œuvre a émis des réserves à toutes les entreprises lors de cette réception de travaux. Une échéance pour finaliser les tâches est fixée au 02 juillet 2026.
Une attention toute particulière est portée sur les lots n° 12 et n° 13 pour l'entreprise GUENO. La maîtrise d'œuvre a décidé de ne pas prononcer la réception des travaux à ce stade. Une nouvelle visite de réception est programmée au 19 juin prochain.

AMENAGEMENT DES RUES : AVENANT N°02 –LOTN°01

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise COLAS pour le lot n° 01 d'un montant de 4 950.40 € HT, soit 5 940.48 euros TTC. Cet avenant n° 02 porte sur la démolition des dalles béton et leur évacuation puis la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'enrobés (n° 17, rue de l'Argoat).
Le nouveau marché s'élève donc à : 701 160.20 € HT, soit 841 392.24 euros TTC.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 15 voix pour le Conseil Municipal

EMET un avis favorable à ces travaux complémentaires

VALIDE l'avenant n° 02 pour le lot n° 01 pour une dépense supplémentaire d'un montant de 4 950.40 euros HT, soit 5 940.48 euros TTC.

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE : DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire propose de maintenir une commission communale d'action sociale pour exercer les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles, auparavant dévolues au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
Il rappelle qu'en date du 26 mars 2026, (délibération n° 2026-26/03-n° 03), le Conseil Municipal a désigné 4 membres élus qui sont :

1. Olivier RIVALLAN, maire, président de droit
2. Fabienne RIVALLAN, adjointe aux Affaires sociales
3. Solène MOISAN
4. Evelyne LORAND
5. David DALMASSE

6 membres nommés de la société civile, parmi les actions L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles. Il est précisé que ces personnes participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

1. Bernard ROUILLE
2. Dominique ROUXEL
3. Brigitte RUELLOT
4. Annick DELOURME
5. Anne LEMEE
6. Marie-Claude GUEHENNEUX

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, le Conseil Municipal VALIDE la proposition des membres nommés pour constituer la commission communale d'action sociale.

QUESTIONS DIVERSES

✓ CLIMATISATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise CIT'O de PLEMET pour la pose et le raccordement d'une climatisation à la mairie. Cela porte sur un PAC Air/Air, un climatiseur mural. Le devis s'élève à 2 959.24 € HT, soit 3 369.09 euros TTC.
Monsieur Anthony MACE s'étonne du montant, il propose l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air pour la climatisation.
Il est donc convenu de solliciter d'autres devis pour l'installation de cette climatisation.

Toutefois, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'installation de cette climatisation à la mairie. Il valide un devis moins disant pour ces travaux.
Accord donné avec 15 voix pour.

✓ INSONORISATION DU PLAFOND DU RESTAURANT « ART DES CHOIX »

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SOQUET de MERDRIGNAC pour la fourniture et la pose de panneaux acoustiques, plaqués au plafond du restaurant « Art des Choix ».
Le devis pour l'installation de 15 panneaux s'élève à 8 900.00 € HT, soit 10 680 euros TTC.
Monsieur le Maire propose que ces travaux soient réalisés en même temps que le changement de la chambre froide, courant juin, pour profiter de la fermeture du restaurant.
Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, le Conseil Municipal

DONNE son accord pour la réalisation de ces travaux de solutions acoustiques pour le restaurant « Art des Choix »
VALIDE le devis de la SARL SOQUET de MERDRIGNAC pour un montant de 9 010.00 € HT, soit 10 812 euros TTC.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MACE Anthony, LEMEE Mickaël , RISSEL Aurélie.
ABSENTS : CAILLIBOTTE Danièle (excusée, pouvoir à Mr RIVALLAN Olivier) et MOISAN Solène
Secrétaire de séance : LORAND Evelyne

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2026

Le procès-verbal est validé par 13 membres présents et 1 pouvoir.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.

1 Installation d'une climatisation dans les bureaux de la mairie. Des devis ont été sollicités et négociés, comme acté en séance de conseil municipal du 5 juin 2026. Les devis sont les suivants :
- CIT'O de Plémet : Montant 2579.24 € HT soit 2951,09 € TTC
- GR Energie de Merdrignac : Montant de 2706.64 € HT soit 32247.97€ TTC

Mr LE MAIRE a VALIDÉ le devis CIT'O de Plémet pour un montant TTC de 2951.09€.

2 Pose de panneaux acoustiques au restaurant « Art de Choix » pour un montant de 9010€ HT soit 10812€ TTC
Mr LE MAIRE a VALIDÉ de devis auprès de la SARL SOQUET de MERDRIGNAC.

REPAS DE LA CCAS

Le repas du CCAS aura lieu le dimanche 11 octobre prochain et le repas sera servi par l'Art des Choix. La commission a proposé que les jeunes de la commune soient associés à cette journée, pour le service à table. Une animation en gallo est en prévision et en attente du coût.

REHABILITATION ENSEMBLE IMMOBILIER : POINT D'AVANCEMENT

Un point est fait sur l'avancement des travaux et sur la réunion de chantier du 19 juin dernier. Il est précisé que le plancher a été abimé lors de l'intervention des plaquistes. A ce titre, l'entreprise LE MARCHAND a établi un devis pour un plancher intermédiaire pour un coût de 1 793.60 € HT, soit 2 152.32 euros TTC.
Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas lieu de valider ce devis du lot n° 03 car la faute relève des interventions des artisans. Il précise que les travaux seront faits mais ils ne seront pas à la charge de la commune.
Lors de cette réunion, plusieurs réserves ont été formulées. Les entreprises sont donc invitées à y remédier d'ici la prochaine réunion de chantiers du 02 juillet prochain. Il est précisé qu'à défaut des pénalités de retard seront appliquées.
Autre point : Monsieur le Maire informe que l'entreprise ELITE a déposé le bilan. La procédure est en cours. L'entreprise Armor revêtement est prête à intervenir pour réaliser les travaux des sols. Le paiement de son intervention se fera dans le cadre du marché validé.
Accord de principe pour cette intervention, en attendant de connaître la procédure à suivre.

Les élus évoquent également l'achat du mobilier pour la salle polyvalente, de la literie pour les chambres et du mobilier de cuisine.
Il faudra également travailler sur les tarifs de ce nouveau complexe quand les travaux seront terminés. Monsieur le Maire indique que les tarifs de location de la Salle des Fêtes seront alors revus

AMENAGEMENT DES RUES : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion de chantier, prévue ce matin, a été annulée en raison de la chaleur.
Quelques points à faire remonter ; stationnements gênants, affaissement du trottoir, des pavés sont abimés et l'engazonnement est foutu.
Des travaux sont décalés. Monsieur Gildas BARBE évoque le tas de gravats sur la route de « La Mare ». Du stabilisé doit être mis au niveau du calvaire (sentier). Il est également proposé qu'un courrier soit adressé aux riverains pour nettoyer les abords.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion de chantier pour la réception des travaux aura lieu le Jeudi 16 juillet prochain.
La pose des panneaux de signalisation ne devrait plus tarder. Il est proposé un panneau « voie sans issue » pour l'Allée de la Brousse.

CONSEIL D'ECOLE : REUNION DU 16 JUIN 2026

Madame Fabienne RIVALLAN et Monsieur Anthony MACE étaient présents à la réunion.
Une prévision de 112 élèves est annoncée, 101 sans les TPS
Une grosse cohorte est annoncée dans 2 ans, il va falloir être vigilant aux effectifs. La répartition des élèves est en cours, la question se pose de partager les CP sur les 2 sites.
Des travaux sont à prévoir à moyen terme à l'école avec le remplacement de la chaudière à fuel. L'isolation est à prévoir et la mise en place d'une pompe à chaleur.
Quelques mouvements de l'équipe enseignante avec le départ de Madame Emilie ROBERT et Yann SALAUN à LAURENAN ainsi que Lyse BOURDE à GOMENE. Typhaine PIPEROT arrivera à la rentrée pour la classe des CP-CE1. Les autres mouvements ne sont pas encore connus.
Madame Sylvia POTTE devrait rester à la rentrée.
Monsieur le Maire fait ensuite un point sur les journées caniculaires et sur la décision commune, avec le maire de GOMENE, de ne pas fermer l'école. Il va falloir prévoir des études dans le courant du 2ème semestre pour programmer des travaux d'isolation à l'école.
Il note une grande exigence des enseignantes en matière d'achats de matériels. Il précise qu'un diagnostic amiante est en cours, à la demande de l'Inspection de l'Education Nationale.
M Anthony MACE demande ce qu'il en est de l'installation de la boite aux lettres demandée pour l'APE. Le nécessaire devrait être fait, une vérification sera faite demain auprès du service technique. Il évoque également les soucis de téléphone fixe à l'école. Confirmation donnée, la Commune est toujours en attente du code RIO de cette ligne, détenue par Orange, pour le transfert au prestataire de la téléphonie. Monsieur le Maire précise qu'un mobile a été acheté et remis à la directrice. Une communication est à améliorer auprès des familles.
Des travaux sont à programmer pour l'ensemble de l'école (classes et logements) en matière d'isolation sonique et thermique, de VMC, de réfection électrique, du changement du mode de chauffage (pompe à chaleur). Les DPE des logements communaux sont également à refaire.
Le conseil municipal est informé qu'un café de rentrée pour les parents sera organisé le samedi 19 septembre 2026, de 10h à 12h, à GOMENE.

QUESTIONS DIVERSES

✓ TRAVAUX DE VOIRIE

Il est proposé un échange avec le Département pour un aménagement à l'école. Par ailleurs, M Gildas BARBE évoque que certains talus sont abimés au Châtelier (débardage de bois).
Information comme quoi des travaux sont programmés sur la RD 22 de l'école vers SAINT-GILLES-DU MENE à la mi-août (le 17).

✓ COURSE CYCLISTE

La course cycliste, organisée par Etincelle, aura lieu le 07 août prochain en semi-nocturne. L'épareuse et la balayeuse sont programmées.
Une autre demande de course cycliste a été faite à M le Maire pour des juniors du Club de GUILLIERS.

✓ CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS : DESIGNATION

Le SDIS des Côtes d'Armor a demandé, par courrier en date du 16 juin dernier, de désigner au sein du conseil municipal un correspondant incendie et secours.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DESIGNE Monsieur Olivier RIVALLAN en tant que correspondant incendie et secours.
Il existe sur le territoire communal des bouches incendie non conformes selon le SDIS 22. Véolia a établi un devis d'environ 4 000 euros. Certaines bornes n'ont pas d'eau.

✓ ELAGAGE – TRAVAUX D'EPAREUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une plainte de M Lény PINARD concernant l'intervention de la société et la dégradation des plantations, proches des talus.
Des travaux vont être réalisés à « Derrien » sur la route dite communautaire. Les dépenses seront prises en charge par LCBC. Monsieur le Maire précise que ces voies communautaires vont revenir dans le domaine communal. Des travaux vont être faits également à « Fontainguet ».
Coût des réfections : 100 000 euros.
M Anthony MACE suggère que ces travaux soient évoqués lors d'une inauguration. Monsieur le Maire lui répond que cela revient à M le Président de LCBC. Madame SOUVRE propose que cette information soit mise dans le prochain bulletin communal.

✓ SDE 22 : DEPLACEMENT DU CANDELABRE DU CHABRE

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal le déplacement du candélabre. Il propose de vérifier le montant de la facture (devis et délibération). Finalement, le déplacement de ce candélabre n'a pas été très important. Monsieur le Maire souhaite solliciter le SDE 22 pour une nouvelle borne électrique d'au moins 150 Kwh

✓ DIVAGATION ET DEGRADATIONS

Plusieurs membres du Conseil Municipal s'accordent à dire que beaucoup d'enfants et/ou adolescents sont livrés à eux-mêmes dans le bourg. A noter plusieurs dégradations à la Halle aux Jeux avec notamment des carreaux de cassés.

LA VIE DANS NOTRE COMMUNE

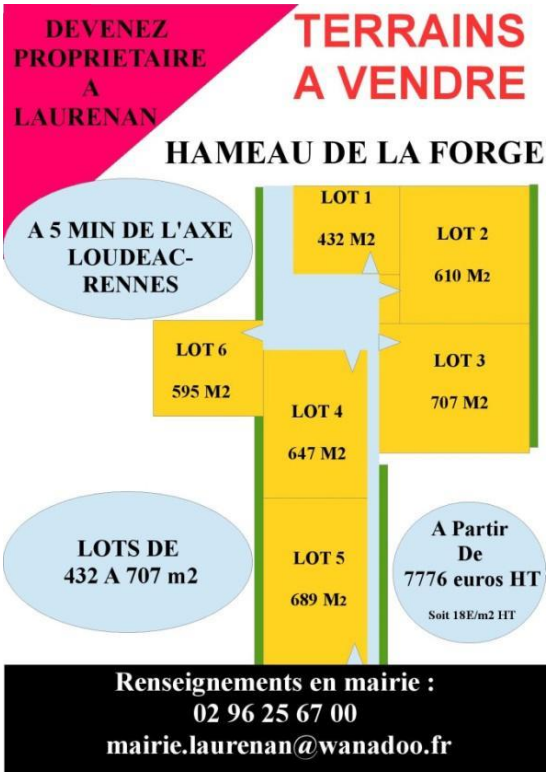
EVENEMENTS DANS NOTRE COMMNUE

LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA FORGE»

Construction de la 1ère maison dans le lotissement. Le lot n°4
Réservation lot n° 02 de 610 m²

Les personnes intéressées doivent déposer en mairie une demande écrite pour se positionner sur le lot repéré.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter
La mairie au 02 96 25 67 00
Ou par mail : mairie@laurenan.fr



MISSION ARGENT DE POCHE



4 jeunes (Mohamed, Killian, Elouan et Noam) ont participé à l'opération argent de poche cet été (du 06 au 10 juillet 2026), encadrés par Serge, Christophe et Myriam.
Missions : ramassage des coupes de haies, nettoyage des parterres, rangement et nettoyage du mobilier à l'école.
Merci à eux pour leurs engagements.

RECENSEMENT MILITAIRE : CREATION D'UN COMPTE DEFENSE+

Les jeunes sont désormais invités à créer un compte DEFENSE+ (majdc.fr renvoie vers cette application).
Le compte DEFENSE+ sera prochainement obligatoire pour se rendre à la JDC.

CONCOURS MAISON FLEURIES

Le jury de Laurenan s'est déplacé cette année à Trémorel le 10 juillet (*Dominique Rouxel, David Dalmasse et Jean-René Guéhenneux*).
Le jury de Saint-Vran est venu le jeudi 09 juillet, le déplacement a eu lieu avec Serge.



<u>Résultats du concours 2026</u> :

<u>CATEGORIE 1</u> : MAISONS AVEC JARDIN FLEURI VISIBLE DE LA RUE (< 1000 m²)
1er ROCABOY Sylvie « 6, rue du Moulin »
2ème ARNAUD Michèle « 4, rue de la Fontaine Saint-Antoine »
3ème GUEHENNEUX Marie-Claude « 10, Rue de l'Etrat »
4ème ROUXEL Dominique « 32, Cargouët »

<u>CATEGORIE 2</u> : MAISONS AVEC JARDIN ET/OU PARC (> 1000 m² et < 5000 m²)
1ère ROULON Christina « 33, Derrien »
1ère ex aequo LHOMME Marion « 14, rue du Châbre »
2ème MARCHAL Jean-Claude « La Bruyère-Fouquet »

Grand merci à nos candidats pour l'embellissement de notre commune et de nos villages.
Félicitations à toutes et tous !

Le passage du jury pour le concours du fleurissement **intercommunal** a eu lieu le 16 juillet 2026 dans l'ensemble des communes du bassin de vie.
Vous trouvez ci-dessous le nom du lauréat de chaque catégorie :
Catégorie 1 – Maisons avec jardin de moins de 1 000 m² : M. LE GOUEMIER Laurent (Merdrignac)
Catégorie 2 – Maisons avec jardin de plus de 1 000 m² : Me LAINE Martine (Saint-Vran)
Catégorie 3 – Façades fleuries : Me PELAN Valérie (Illifaut)

PERMANENCES France Services

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
France services

Les dates des permanences seront communiquées prochainement.

REPAS DE LA CCAS



Le repas de la CCAS, préparé et servi par l'Art des Choix, aura lieu le dimanche 11 Octobre 2026 à la salle des Fêtes de Laurenan, Toutes les personnes de 70 ans et plus ont reçu ou recevront une invitation apportée par les membres de la commission CCAS. Si ce n'est pas le cas, merci de vous adresser à la mairie. (Photo du repas de la CCAS 2025)



ELAGAGE DES ARBRES



Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des routes doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation de la route. Les arbres, haies et autres arbustes doivent être taillés :

- ✓ auprès des lignes de fibres pour assurer le bon fonctionnement du réseau.
- ✓ Auprès des lignes électriques pour éviter les coupures
- ✓ Pour faciliter le passage des bus scolaires et le ramassage des poubelles

Les riverains ne pouvant pas élaguer leurs arbres peuvent faire la demande d'intervention d'une entreprise.

Les **chemins d'exploitation sont également concernés**. Certains deviennent impraticables. L'entretien des accotements et talus ne pourra plus être effectué si l'élagage n'est pas fait avant l'hiver. Des courriers seront bientôt envoyés. A défaut la mairie pourra faire intervenir une entreprise et facturer aux propriétaires.

INCIVILITES : DEPOTS SAUVAGE ET DETRITUS



Il est constaté toujours autant de déchets ou de détritus dans les sous-bois et dans les fossés (cannettes en métal, en verre, paquets de cigarettes, emballages papiers et plastiques ...) lors du passage de l'épareuse. Tous ces déchets peuvent endommager l'épareuse. Les projections des morceaux de métal et de verre peuvent se retrouver dans les champs et être dangereuses pour les animaux (vaches par exemple) qui peuvent les avaler. Ces projections sont aussi dangereuses sur les routes pour tous les usagers.

Selon le Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une amende forfaitaire. Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat de l'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de **135 €**. Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de **375 €**. Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra décider d'une amende de **750 €** (ou jusqu'à **1 500 €**, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

La prolifération anarchique des épaves et des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels. Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication… et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.
Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.

ECOLE RPI DU NINIAN



Voilà la rentrée est faite, une nouvelle année scolaire a démarré le 1er septembre 2026
Les 69 élèves scolarisés en primaires sur le RPI du Ninian ont retrouvé le chemin de l'école.
Une nouvelle enseignante dans l'équipe (3ème personne, à partir de la gauche), Typhaine PIPEROT, enseignante des CP-CE2, avec 22 élèves.
Alexandra PÊCHEUR pour les CE1-CM1, à temps complet, avec 22 élèves.
Romane CROISLEBOIS pour les CM1-CM2, directrice du RPI, déchargée par Anne RESONET (absente sur la photo), le vendredi, avec 25 élèves. 3 AESH, Sylvia POTTE, Audrey ELY et Hélène MORIN accompagnent les élèves en situation d'handicap. Ne pas oublier Valérie MICHEL et Myriam BARBÉ (absente sur la photo) qui s'occupent de la garderie et de la cantine.
Cette année, le thème de l'année scolaire est « Le Ninian fait ses sciences ». Les élèves pourront participer à divers projets sportifs, artistiques, littéraires, citoyens, liaisons scolaires et santé.

Bonne rentrée à tous !

APE DU NINAN

CAFE DES PARENTS



A l'initiative des mairies de Laurenan, Gomené et de l'APE, un café des parents a eu lieu le samedi 19 septembre à la cantine de Gomené. Quelques parents ont répondu présents. Ce fut l'occasion de rencontrer les élus de chaque commune, les représentants de l'APE, de l'équipe enseignante du RPI. Ce fut aussi l'occasion d'échanger sur l'école, le transport, les activités et services proposés aux enfants en dehors de l'école autour d'un bon café et quelques gâteaux.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'APE



Vendredi 18 septembre a eu lieu l'assemblée générale de l'APE du NINIAN. Le bilan financier et moral a été présenté. Les membres du bureau renouvellent leur engagement. Cependant, ils déplorent le manque de soutien des parents d'élèves. Trop peu de parents étaient présents à la réunion. **Ils lancent donc un appel à tous les parents pour s'investir dans l'association**. Il faut savoir si l'association des parents d'élèves n'existe plus, ce sont tous les projets éducatifs de l'école qui ne pourront pas se réaliser. C'est-à-dire :

- Plus d'abonnements aux éditions d'éducation scolaires
- Plus de rencontres entre les écoles de RPI pour diverses activités
- Plus d'activités sportives et culturelles et de voyages scolaires
-
- Plus de fête de l'école…

Ce serait dommage que l'ensemble des élèves du RPI ne puissent plus profiter d'une belle journée ensemble à la mer comme à Dinard en juin dernier.



Quelques sorties et actions ont été validées en ce début d'année :
- Séjour d'une nuitée en classe de mer à Pléneuf Val André des maternelles en mai.
- Spectacles au palais des congrès à Loudéac
- Journée de noël

Photos de classe le 2 octobre et individuelle et de fratries le 3 octobre.
Repas à emporter le 28 novembre à Gomené

MEDIATHEQUE

NOUVELLE APPLICATION MyBibApp



Découvrez la nouvelle version de l'application MyBibApp pour accéder à votre carte lecteur, consulter vos emprunts, réserver des documents, etc.
Lors de la première connexion à MyBibApp2 :
Comme bibliothèque, sélectionnez « Bretagne centre biblio (Loudéac Communauté) »
Saisir l'identifiant (le numéro de la carte de l'abonné) et le mot de passe.
Pour les personnes ayant installé la première version de MyBibApp sur leur téléphone, il est conseillé de la désinstaller pour installer MyBibApp2.
Pour plus de renseignements, contactez votre médiathèque...

ANIMATION et EXPOSITION

La médiathèque accueille en ce moment l'exposition sur les contes qui est prolongée jusqu'au 7 octobre. Un jeu de l'oie géant est proposé aux enfants sur inscription le mercredi 30 septembre après-midi 14h30-16h sur le même thème...





FAMILLE : ENFANTS, ADOS, ADULTES

PISCINE AQUAVAL de Merdrignac



Horaires d'ouverture Automne 2026 (du 7/9 au 29/11)

Tout public

- Lundi – Mardi – Jeudi de 17h00 à 18h30
- Mercredi de 12h00 à 13h30 et de 14h30 à 18h30
- Vendredi de 12h00 à 13h30 et de 17h00 à 18h30
- Samedi de 14h00 à 17h45
- Dimanche de 8h30 à 12h45

Pour tous renseignements : aquaval@loudeac-communaute.bzh
Tél : 02 96 28 49 08

FAMILLE RURALE



Le dispositif "Même pas peur !" arrive à Merdrignac.
Destiné aux adolescentes (13 – 18 ans) qui vivent en milieu rural, Même Pas Peur ! a pour but de leur permettre de prendre confiance en elles, de faire entendre leur voix et d'oser envisager tous les possibles pour leur avenir.
Un groupe Même Pas Peur est constitué de 3 à 6 adolescentes (13 – 18 ans) et de 2 bénévoles formées, qui se réunissent 2 fois par mois :

- 1 mercredi sur 2 / 13h30 à 15h30 à la boutique éphémère 6 rue de la Basse Madeleine à Merdrignac
- 1 samedi matin sur 2 / 10h à 12h au Carré Jeunes de Merdrignac
- Informations auprès de Mila BOSSCHAERT/ mila.bosschaert@famillesrurales.org / 07 64 86 87 90

AUTRES INFORMATIONS

ATELIERS BIEN-ETRE POUR LES AIDANTS : PROPOSITION DE L'ADMR DE MERDRIGNAC

Je ne suis pas un aidant… j'aide simplement mon proche » : et si ces ateliers étaient aussi pour vous ?

Vous accompagnez au quotidien votre conjoint, votre parent, votre enfant ou un proche qui a besoin de vous ? Vous avez peut-être l'impression de faire simplement ce qui est normal, sans vous considérer comme un « aidant ». Pourtant, vous en êtes un. Et vous aussi, vous avez le droit de prendre soin de vous.



Aider un proche, c'est souvent quelque chose qui se fait naturellement. Préparer les repas, accompagner à un rendez-vous, faire les courses, gérer les démarches administratives, aider à se déplacer, être présent, rassurer, écouter… Petit à petit, ces gestes prennent une place importante dans le quotidien.
Et bien souvent, on ne se dit pas : « Je suis aidant. »
On pense simplement : « C'est mon mari, ma femme, ma mère, mon père… c'est normal que je l'aide. »
Pourtant, être présent pour un proche dépendant peut être fatigant, physiquement comme moralement. Et lorsque l'aide s'installe dans la durée, il devient facile de s'oublier soi-même.
Et vous, qui prend soin de vous ?
En France, plus de 11 millions de personnes accompagnent ainsi au quotidien un proche en situation de dépendance. Ces personnes donnent de leur temps, de leur énergie et parfois une grande partie d'elles-mêmes, sans toujours mesurer qu'elles ont elles aussi besoin de soutien.
Prendre soin de soi n'est pas égoïste. C'est aussi une façon de pouvoir continuer à prendre soin de l'autre.
C'est pour cela que **l'ADMR de Merdrignac propose à nouveau ses ateliers bien-être des aidants, entièrement gratuits.**
Ces ateliers sont ouverts à toutes les personnes qui accompagnent un proche au quotidien. Pas besoin de se reconnaître dans le mot « aidant » : si vous êtes là pour quelqu'un, ces rendez-vous peuvent être pour vous.
Un moment pour souffler… et repartir avec des outils
Animés par Marie-Laure Garin, infirmière et formatrice, les ateliers proposent de découvrir différentes approches psychocorporelles : relaxation, socio-esthétique, sophrologie, brain-gym, techniques de respiration, toucher-détente…
Des techniques simples que chacun pourra expérimenter et, pourquoi pas, réutiliser ensuite chez soi, pour son propre bien-être ou parfois avec son proche.
Mais avant tout, ces rencontres sont l'occasion de faire une pause, de prendre du temps pour soi, de se détendre et d'échanger avec d'autres personnes qui vivent des situations similaires.
Il n'est pas nécessaire d'attendre d'être épuisé pour venir.
Venez simplement découvrir. Venez essayer. Venez prendre une heure ou un moment pour vous.

Sept rendez-vous à Merdrignac de 14h à 17h
Les ateliers se dérouleront dans la salle de réunion du pôle médico-social de Merdrignac, aux dates suivantes :

- **21 septembre 2026**
- **5 octobre 2026**
- **19 octobre 2026**
- **2 novembre 2026**
- **16 novembre 2026**
- **30 novembre 2026**
- **7 décembre 2026**

Les ateliers sont gratuits, sur inscription.

CIAS

Loudéac Communauté Bretagne Centre recrute des aides à domicile.

CIAS LOUDEAC communauté

Vous êtes en recherche d'emploi, en reconversion, retraité(e) ou simplement à la recherche d'une activité utile ?
Nous recherchons des personnes **bienveillantes, engagées et motivées** pour accompagner des bénéficiaires à leur domicile et les aider à conserver leur autonomie au quotidien.

Vos missions

- Accompagner les gestes essentiels du quotidien : lever, habillage, toilette.
- Aider à l'entretien du logement, préparer et accompagner les repas.
- Apporter présence, écoute et soutien.

Temps plein, temps partiel ou quelques heures par semaine : nous construisons ensemble un planning adapté, avec travail ponctuel le week-end.

Pourquoi nous rejoindre ?

Un métier profondément humain et utile.

- Des interventions proches de chez vous.
- Un plan de formation adapté.
- Une équipe à l'écoute pour vous accompagner.
- Une expérience enrichissante où chaque geste compte réellement.

Intéressé(e) ?

- Envoyez votre CV à rh@loudeac-communaute.bzh
- Ou présentez-vous directement dans l'une de nos antennes SAAD à Loudéac, Uzel ou La Chèze.

TEMPS FORTS DU MOIS D'OCTOBRE

Le mois d'octobre sera rythmé par plusieurs temps forts consacrés à la solidarité, à l'action sociale et à la vie du territoire.

Conférence-débat

Isolement des personnes âgées et mobilités

- **Date :** jeudi 1er octobre
- **Horaire :** de 9 h à 12 h
- **Lieu :** Salle Malivel, à Loudéac
- **Public :** élus et grand public

Cette rencontre permettra de mieux comprendre les enjeux liés à l'isolement des personnes âgées et d'identifier les leviers d'action mobilisables au niveau local.

80 ANS DE LIENS — PETITS FRÈRES DES PAUVRES
Non à l'isolement de nos aînés

A l'occasion de la sortie de son nouveau rapport
"Isolement des personnes âgées et mobilités"

LES PETITS FRERES DES PAUVRES
ONT LE PLAISIR DE VOUS CONVIER

à la présentation des enseignements du rapport suivie d'une table ronde et d'échanges autour de la mobilité

LE 1ER OCTOBRE 2026 - DE 9H À 12H30
SALLE JEANNE MALIVEL
34 RUE DE MONTONCOUR 22600 LOUDÉAC

Carsat Bretagne — Côtes d'Armor le Département — l'assurance retraite — Fondation Petits Frères des Pauvres

Festival du film social

Projections et débats

- **Date :** jeudi 8 octobre
- **Lieu :** Cinéma Le Cithéa, à Plouguenast-Langast
- **14 h :** séance réservée aux partenaires
- **19 h 30 :** séance ouverte au grand public



Le festival du film social :
quand le cinéma met à l'honneur le travail social

Du 5 au 8 octobre, les Côtes d'Armor accueille le Festival du film social.

Évènement social et cinématographique, ce rendez-vous annuel, créé en 2019 par l'association « la 25e image », réunit un collectif d'acteurs costarmoricains, dont le Département, pour la 3e année consécutive.

À découvrir, pendant 4 jours
- une vingtaine de films : fictions, documentaires, fiction-animation, longs et courts métrages ;
- des thématiques en lien avec le travail social, des parcours de vie singuliers ;
- une programmation proposée à Saint-Brieuc, Trégueux, Guingamp, Lannion et Plouguenast ;
- des projections en journée ou en soirée.

Le Festival, c'est :
- une autre façon d'appréhender le vécu des personnes en difficulté, à la réalité du travail social et de ses différents publics : personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap, enfants victimes de violence, migrants, etc. ;
- des échanges concrets grâce à un temps de rencontre à l'issue de chaque séance qui permettent de comprendre le sujet et les intentions du film tout en ayant un éclairage du monde professionnel issu du terrain ;
- l'occasion de mettre des mots et des images sur les réalités sociales d'aujourd'hui, de découvrir les métiers et de vivre des histoires humaines fortes.

«Rendre visible l'invisible :
quand le cinéma interroge nos réalités sociales.»

DPT22-©IRCOM-KL-07/26

Faites de la solidarité

Un après-midi convivial et festif autour des animations proposées par le Collectif du refus de la misère.

- **Date :** mercredi 14 octobre
- **Horaire :** de 13 h 30 à 17 h
- **Lieu :** Square Abbé Robin, à Loudéac
- **Public :** ouvert à tous
- **Gratuit**



Repas solidaire

Un repas préparé par un chef cuisinier et servi par des lycéens.
- **Date :** jeudi 15 octobre
- **Horaire :** à partir de 12 h
- **Lieu :** Foyer municipal, à Loudéac
- **Public :** ouvert à tous
- **Participation libre**

ETAT CIVIL

Naissances :
Arya MALARD née le 23 août 2026, domiciliée "27, La Croisée"

Décès :
Joseph RECOURSE décédé le 20 mai2026, domicilié "31, Quévran"
Thérèse POILVERT née CHAPRON décédée le 06 août 2026, domiciliée "3, Impasse de la Ligne"
Denis ROCABOY décédé le 09 septembre 2026, domicilié «3, La Vigne »

INFOS ASSOCIATIONS

La réunion pour le calendrier des fêtes est prévue le vendredi 2 octobre 2026 à 19h à la mairie.

Il est important d'être présent pour retenir les dates de vos manifestations.
Bonne reprise à toutes les associations de Laurenan !

DON DE SANG DU PAYS DU MENE

Prochain don de sang le mercredi 18 novembre 2026. à la salle ORION (salle des fêtes) de Merdrignac de 14h00 à 18h30.

Pour prendre RDV, il faut se rendre sur la page :
https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte

EFS fait appel aux **dons de plasma**. Pour tous renseignements contacter l'EFS via le site bretagne@**efs**.sante.fr ou par téléphone à St Brieuc 02 96 94 31 13

DANSE BRETONNE : LA RONDE DU NINIAN

Les cours de danses bretonnes ont repris **le mercredi 09 septembre 2026** à la Salle des Fêtes de Laurenan.
Cours de 20h à 22h par Serge Robin
L'association La Ronde du Ninian vous propose 3 séances de découverte.
Renseignements auprès de Serge Barbé, Président, au 06 49 32 90 00



Bal Disco

HALLOWEEN

LAURENAN

31 octobre 2026

21H - 3H



Gratuit pour les déguisés

4€ pour les non déguisés

Laurn'en Fête

Votre Evenement Ciel / DJ NOJAR

Organisé par Laurn'en Fête